



Vendeur maison a resilié tous ses contrats

Par **gasto**, le **06/07/2016** à **16:48**

Bonjour,

Je voudrai savoir lors de l'achat d'une maison individuelle si le vendeur a le droit de résilier tous ses contrats gaz electricité eau (sans m'en informer)avant la signature chez notaire. De sorte que lors de ma prise de possession de l'habitation, je n'ai ni eau, ni electricité, ni gaz pour faire fonctionner la chaudière.

Par **amajuris**, le **06/07/2016** à **17:13**

bonjour,

lorsque vous quittez un logement, vous devez résilier les contrats de fourniture.

le propriétaire vendeur a intérêt à résilier les contrats concernant son bien vendu sans vous en avertir.

il vous appartient dès que vous êtes propriétaire de souscrire les nouveaux contrats.

en principe, pour l'électricité et le gaz, les contrat sont résiliés mais la fourniture n'est pas suspendue.

salutations